

Communiqué de Presse

22 Janvier 2010

Date de parution: Immédiate

Désespoir pour les Victimes des Déchets Toxiques alors que la Cour d'Appel Transfère l'Argent de leur Dédommagement

Ce matin, la Cour d'Appel d'Abidjan a donné l'ordre que l'argent du dédommagement, se trouvant actuellement sur le compte bancaire de Leigh Day à la SGBCI, soit transféré sur le compte en banque de Claude Gohourou. Les 30 000 victimes qui devaient recevoir leur dédommagement sont extrêmement inquiets et craignent ne pas recevoir le dédommagement qui leur était dû, en vertu de l'accord passé avec Trafigura en Septembre de l'année passée.

En Septembre 2009, Trafigura a conclu un accord avec Leigh Day concernant la résolution des demandes en dommage et intérêts et a transféré la somme convenue pour le dédommagement sur le compte SGBCI de Leigh Day. Leigh Day avait mis en place un système de paiement, au moyen de cartes bancaires devant être utilisées aux guichets automatiques de la banque à Abidjan. Les codes PIN pour les cartes ont été distribués au mois d'octobre. La distribution des codes arrivait pratiquement à sa fin mais, avant que la distribution des cartes puisse commencer, Leigh Day et la banque avaient reçu une ordonnance de séquestre des comptes en banque. Cette ordonnance avait été obtenue par Claude Gohourou. Il faisait partie de la cinquantaine des représentants des nombreuses communautés d'Abidjan atteintes par les déchets toxiques. Dans son témoignage, il déclarait avoir constitué, avec plusieurs autres représentants, une association coordinatrice dont il était le président, et que cette association avait la charge de distribuer l'argent du dédommagement.

Il a depuis été démontré que les documents présentés par M. Gohourou pour soutenir ses arguments étaient faux. Les autres représentants ont tous nié l'existence d'une telle association ; les représentants qui avaient prétendument signés les documents de constitution de l'association ont déclaré que les signatures n'étaient pas les leurs ; et la mairie auprès de laquelle cette organisation est censée

avoir été enregistrée a nié que cela se soit jamais produit et affirmé que les tampons ont été forgés. Leigh Day avait engagé des poursuites criminelles auprès des autorités ivoiriennes à ce propos.

Ces trois derniers mois, l'affaire a été entendue auprès de la cour de première instance et se trouvait à présent devant la Cour d'Appel. La Cour d'Appel avait informé les avocats, agissant au nom de Leigh Day, que l'audience d'aujourd'hui avait pour simple but d'entendre les observations du Procureur Général. Cependant, ce matin nous avons été informé par la Cour qu'elle était déjà parvenue à une décision.

Plus de 20 000 demandeurs ont signé une pétition demandant à ce que Leigh Day ait l'entière responsabilité des paiements. Monsieur le Juge MacDuff de la Cour de Justice britannique, avait rendu un jugement en Octobre 2009 selon lequel Leigh Day devait avoir la responsabilité pour la finalisation des paiements. Amnesty Internationale était du même avis. Tout ça pour rien.

Nous croyons comprendre que derrière M. Gohourou se trouve un certain 'M. Big'. En ce qui concerne la Cour, il apparaîtrait qu'il ait gagné la partie.

Les avocats de Leigh Day considèrent dès à présent la possibilité de faire appel, mais il est à craindre que M. Gohourou tente de transférer l'argent avant que cela puisse se produire.

Martyn Day, avocat principal à Leigh Day, a déclaré aujourd'hui:

“En 30 ans d'expérience, je n'ai pas souvenir d'une décision judiciaire plus déprimante. 30 000 ivoiriens attendaient ce dédommagement pour leur permettre d'améliorer leur qualité de vie. Il y a maintenant de très grandes chances qu'ils n'en voient même pas un centime. Le niveau d'influence de 'M. Big' nous a toujours beaucoup inquiété, et il semblerait après la décision d'aujourd'hui que cette influence soit en effet très importante. Nous allons continuer à remuer ciel et terre, dans ce combat contre la corruption, pour faire en sorte que nos clients reçoivent la justice pour laquelle nous nous sommes battus pendant ces trois dernières années. Cependant, après le jugement d'aujourd'hui, les chances que les clients voient la couleur de leur dédommagement, apparaissent infimes.”

Ends

Pour plus de renseignements, contactez:

Martyn Day
Associé
Leigh Day & Co
T: 020 7650 1234
E: mday@leighday.co.uk

Melanie Raphael
Assistante de Martyn Day
Leigh Day & Co
T: 020 7650 1234
E: mraphael@leighday.co.uk